

---

Lettre du représentant Le Carpentier, en mission à Port-Malo, qui fait part des détails d'une fête civique pendant laquelle a été chantée l'ode écrite par le citoyen Poupinet, son secrétaire, en annexe de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

Jean-Baptiste Le Carpentier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, en mission à Port-Malo, qui fait part des détails d'une fête civique pendant laquelle a été chantée l'ode écrite par le citoyen Poupinet, son secrétaire, en annexe de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 453-456;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36439\\_t2\\_0453\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36439_t2_0453_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

les preuves n'étoient pas de nature à le convaincre, ce seroit détruire l'institution dans son principe, et il est facile de sentir qu'il n'y auroit plus rien de stable, dès que toutes les décisions pourroient être modifiées et anéanties.

Votre comité néanmoins voulant se convaincre par lui-même et pour sa propre instruction, de la possibilité de remplacer les preuves qui peuvent résulter de la présentation de la pièce, du procès-verbal, du dépôt et des autres formalités requises, quand la pièce existe, a écrit au président du tribunal criminel du département de l'Yonne pour obtenir de lui des renseignements sur les preuves administrées qui ont pu remplacer la représentation de la pièce fautive, et qui ont pu convaincre le juré de l'existence réelle du délit.

Ce président a répondu au comité, le 16 nivôse, que deux espèces de preuves avoient frappé le juré relativement au corps de délit.

D'abord des preuves qu'il appelle négatives, telles que le registre de la municipalité. Il ne porte d'autre délibération que celle du 3 février 1792, qui attriboit 72 liv. à Joseph Grisard pour la confection des rôles.

Les dépositions de plusieurs membres de la municipalité qui ont dit qu'ils n'avoient pas connaissance qu'il eût été fait aucune autre convention avec Grisard.

Secondement, des preuves positives, telles que l'arrêté du département de l'Yonne en date du 7 juillet, qui, sur l'avis du district, homologue une délibération de la commune de Fontenai, attribuant à Grisard 372 l. pour la confection des rôles, et autorise la municipalité à employer cette somme dans ses charges locales.

Une lettre officielle du procureur général du département, portant envoi de la délibération et de l'arrêté pris en conséquence au procureur-syndic du district.

Un autre-avis du district qui porte que c'est sur une pièce fautive que la municipalité avoit été autorisée à employer une somme de 372 liv.

Enfin les dépositions orales de trois témoins qui ont attesté avoir vu, tenu et lu la fautive délibération du 17 mai 1792.

Dans ces circonstances, votre comité croit devoir vous proposer le projet de décret suivant (1) :

**La Convention nationale, après avoir entendu son comité de législation, sur la pétition de la citoyenne Grisard, tendante à faire réviser le procès à la suite duquel est intervenu le jugement qui a condamné Joseph Grisard à huit années de fers, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer (2).**

Il est adopté.

## 64

[MONNEL ?] inspecteur aux procès-verbaux expose que l'expédition manuscrite de l'instruction décrétée le 21 nivôse (3), pour les représentants du peuple aux armées, sur l'embriga-

(1) Rapport imprimé par ordre du comité de législation (C. 287, pl. 859, p. 16; B.N., 8° Le<sup>35</sup> 656). Mention et extraits dans *M.U.*, XXXV, 478; *J. Mont.*, p. 536.

(2) P.V., XXIX, 330; *Débats*, n° 486, p. 418. Décret n° 7654.

(3) Voir ci-dessus, à la date, n° 32.

**dement des bataillons, avec les modèles de revue et de décompte qui y sont joints, exigeroit beaucoup de temps; que cependant il est urgent de l'envoyer; qu'elle est demandée par le ministre de la guerre; il demande à être autorisé à l'envoyer imprimée au ministre.**

Adopté (1).

La séance est levée à quatre heures.

Signé, DAVID, président;  
MONMAYOU, JAY, PERRIN (des Vosges),  
PÉLISSIER, Gbl. BOUQUIER, CLAUZEL,  
secrétaires (2).

## AFFAIRES NON MENTIONNÉES

### AU PROCÈS-VERBAL

## 65

Le citoyen Letellier, demeurant dans la commune d'Argenvilliers, district de Nogent-le-Rotrou, fait don de deux bœufs pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable (3).

## 66

Un des secrétaires lit la lettre suivante :

[*Le repr. à Port-Malo, à la Conv.; 21 niv. II*]

« Citoyens collègues, puisque l'Anglais n'a pas voulu mordre à l'hameçon qui lui étoit tendu du haut des remparts du port Malo, il a bien fallu passer son tems à autre chose qu'à l'attendre inutilement; municipalité, administration, tribunal de district, tribunaux de commerce et de paix ont été épurés, et je m'occupe maintenant de la régénération bien nécessaire des municipalités de la campagne, sur-tout de celles qui avoisinent la mer.

L'administration de la marine a dû exciter aussi ma surveillance; j'ai l'œil ouvert sur elle et sur les autorités militaires: du reste, nous faisons des fêtes aux jours de décade, et bientôt, je l'espère, nous célébrerons, sans pleureuses, l'inhumation du dimanche. Je défie que jamais carnaval ait été plus gai qu'ici, dans un seul jour. Nous avons chanté des hymnes et des couplets patriotiques, au son de la musique accompagnée des voix de nos concitoyens et concitoyennes. Une de ces chansons a été faite par mon secrétaire; c'est le même dont la Convention a favorablement accueilli l'ode qu'il a faite lors de la reddition de Lyon. Nous avons aussi chanté des couplets à la honte des Anglais, et le tems n'est peut-être pas loin où nous les répéterons en Angleterre même (4). »

LE CARPENTIER.

(1) P.V., XXIX, 330.

(2) *id.*

(3) *M.U.*, XXXV, 479; *C. Eg.*, p. 146; *Mon.*, XIX, 243; *J. Sablier*, n° 1085; *J. Fr.*, n° 482.

(4) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 1, p. 1751. Reproduit dans *AULARD, Recueil des Actes...*, X, 174, et dans *C. Eg.*, p. 147. Extraits ou mention dans *M.U.*, XXXV, 479; *Antiféd.*, p. 443; *F. S. P.*, n° 200; *Débats*, n° 486, p. 414; *J. Matin*, n° 531; *Mon.*, XIX, 243; *Ann. R. F.*,

Cette lettre a été vivement applaudie : Elle sera insérée en entier au bulletin (1).

[Rapport sur les fêtes civiques de Port-Malo, 1<sup>er</sup> décadi de nivôse] (2)

Trois cérémonies patriotiques devoient avoir lieu le même jour à Port-Malo : la première avoit pour objet l'installation des nouveaux membres de la Municipalité, la seconde étoit la célébration de la Décade, conformément à la proclamation du représentant du Peuple Le Carpentier, et la troisième une réjouissance publique pour la reprise de Toulon.

Le 10 nivôse au matin, les autorités civiles et militaires s'étoient rendues chez le représentant, qui se transporta à la maison commune : là, en présence du Peuple, furent installés sur le siège municipal, des magistrats dignes de la confiance et véritables amis de son bonheur. Un discours prononcé par le représentant rappella aux citoyens les crimes et les dangers passés du fédéralisme, la perfidie de l'éloquence factice et du patriotisme contrefait; il fit sentir la nécessité d'un gouvernement révolutionnaire qui doit entraîner dans son tourbillon rapide l'égoïsme, le modérantisme et l'indifférence même, avec les derniers éléments de l'aristocratie. Ensuite, le représentant investit les nouveaux magistrats de la force légale, en leur exprimant la persuasion où il étoit que la confiance publique seroit toujours leur force première. De nombreux témoignages d'assentiment confirmèrent cette persuasion légitime; et la municipalité purifiée, sous les auspices de la Loi, fut laissée sous la sauvegarde du Peuple.

Cette opération finie, le représentant et les autorités constituées entrèrent dans le temple de la Raison, au milieu des troupes de la garnison et de la garde nationale. Depuis long-temps un pareil concours de citoyens n'avoit été réuni dans le même lieu; jamais aussi on ne s'étoit rassemblé pour un sujet plus digne de l'homme. La célébration de la Décade commença par la lecture de la proclamation du représentant, dans laquelle sont développés ces premiers principes que la nature avoit déposés dans le sein de l'humanité comme un germe de bonheur, et que les prêtres surent altérer depuis pour établir leur puissance sur la dégradation des peuples.

Après cette lecture, le représentant monta à la Tribune de vérité. Entouré d'un silence et d'un respect non pas religieux, mais patriotique, il prononça le discours suivant, pour ajouter de nouveaux développements aux principes retracés dans sa proclamation :

CITOYENS ET FRÈRES,

Ils sont proclamés ces principes régénérateurs qui vont rendre l'homme à sa dignité première : vous les avez entendus, vous les connoissiez d'avance; ils seront vos guides. La Raison revient sur la terre, d'où le fanatisme et la tyrannie l'avoient exilée; elle va reprendre son empire au milieu de la tolérance et de la fraternité. Oui, la tolérance et la fraternité sont ses compagnes tutélaires. Si les hommes furent séduits

par l'erreur, ils ne devinrent malheureux qu'en oubliant qu'ils étoient nés frères et amis. Le bonheur est le premier bienfait de la Raison. La Raison elle-même est le premier apanage de l'homme : c'est une émanation directe de la Divinité : c'est elle qui en fait le premier être de l'univers et le rapproche le plus de son Créateur.

Cependant l'homme, encore enveloppé dans les langes de la nature, ne sentit pas d'abord la dignité de son être. L'erreur naquit de la crédulité, et la crédulité vint de la foiblesse. Bientôt la superstition se créa d'elle-même; les Prêtres vinrent ensuite, et l'homme fut dégradé.

C'étoit peu encore, la superstition nourrie par les Prêtres mit au monde le fanatisme. Jusques-là les humains, dans leur innocente stupidité, s'étoient bornés à adorer un astre, un élément, un légume, un animal, par crainte ou par reconnaissance, selon le bien ou le mal qu'ils en retiroient, et les ministres s'étoient contentés de partager les offrandes entr'eux et leurs Dieux imaginaires; mais ensuite altérés de sang pour eux-mêmes, les Prêtres le firent verser aux pieds des idoles; ils brouillèrent chacun leurs peuplades, en leurs persuadant que tel Dieu valoit mieux qu'un autre, et qu'il n'y en avoit de véritable que celui avec lequel ils communiquent. Ils firent plus : pour dominer exclusivement, au nom de leurs Dieux particuliers, ils armèrent leurs semblables les uns contre les autres, et ils reçurent en sacrifices des monceaux de cadavres. Ainsi l'homme précédemment avili, devint féroce et malheureux; ainsi les Prêtres devinrent une calamité pour la nature en deuil.

Delà les guerres sanglantes dont nous découvrons les traces jusques dans les premières annales du monde, et que nous suivons sur les pages de l'histoire, depuis un pôle jusqu'à l'autre. Delà, pour revenir à des temps moins éloignés et aux désastres particuliers de la France, les massacres encore modernes des pays de Méridol, de la Cabrière, du Gévaudan, et antérieurement l'horrible nuit où des Prêtres catholiques levèrent le crucifix pour donner à des François le signal de mort contre plusieurs milliers de François.

Mais, Citoyens, avons-nous besoin d'ouvrir les pages de l'histoire pour connoître les malheurs du fanatisme ? Ah ! trop instruits par nous-mêmes, il nous suffit d'ouvrir les yeux; la Vendée étale les horreurs à nos regards épouvantés.

C'est là, François, que des Prêtres ont réalisé contre vous toutes les fureurs qu'ils vous représentoient exister dans les enfers : c'est là que les mains des ministres de vos autels se sont baignées dans le sang de vos pères ou de vos enfants : C'est là que l'incendie, la dévastation et le carnage ont été servis en holocauste à la Divinité; c'est là, dans ce vaste cimetière, dans ces déserts embrasés, sur cette plage encore fumante, que dis-je ! c'est jusques dans vos contrées, non loin d'ici et presque sous vos yeux, que les champs sont couverts, que les rivières regorgent de cadavres entassés !... Ici, là, sur les bords éloignés, sur les rivages voisins, le glaive de la mort a frappé des monstres et des victimes, par-tout la douleur a étendu son crêpe lugubre, par-tout les horreurs du fanatisme sont retracées avec des ossemens, ou écrites avec le sang qui coule encore; et tant de ravages, tant

n° 51; J. Fr., n° 482; Batave, p. 1360; Audit. nat., n° 483; J. Perlet, p. 403; J. Paris, p. 1550; Mess. soir, n° 519.

(1) B<sup>4n</sup>, 29 niv.

(2) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 1, p. 1751. Broch. 8 p., imp. Hovius fils, Port Malo.

de forfaits sont l'ouvrage d'hommes que vous regardiez auparavant comme les interprètes des volontés du Ciel !

Ah ! si telle a pu être jadis votre erreur, vous sur-tout, la plus sensible et la plus foible partie du genre humain, femmes et citoyennes, quelle doit être maintenant votre indignation ! La sensibilité est votre premier culte, ne suivez que ce rayon divin pour le bonheur de l'humanité et pour la véritable satisfaction du Créateur ; ou si vous ne voulez pas vous en rapporter à votre cœur seul, consultez les événements, voyez les reflets de la Vendée, et abjurez au nom de l'Être suprême, tout sentiment qui n'est pas né dans votre âme. Périissent, périissent le fanatisme et la superstition !

Et vous, citoyens, vous qui avez combattu ou qui étiez prêts à combattre, au besoin, les infâmes ministres et les féroces légions du fanatisme, vous pouvez encore moins conserver d'autre sentiment que celui de l'exécration, sur la cause et sur les effets de cette horrible Vendée ; et fidèles à votre qualité de Citoyens, vous ne laisserez pas avilir en vous la dignité de l'homme trop long-temps compromise elle-même. Vous abhorrez les rois : les prêtres furent nos premiers tyrans ; qu'ils ne soient pas nos derniers maîtres.

Les Républicains veulent la Liberté, et ils la laissent aux autres, tant que ceux-ci n'en abusent pas. Oh ! quand n'aura-t-on plus à remarquer aucune diversité dans les applications de cette Liberté générale ! quand sera-ce que tous les membres du même état, gouvernés par les mêmes lois, le seront aussi par les mêmes sentiments ; ou du moins quand verrons-nous les opinions théologiques disparaître devant les dogmes sociaux, et laisser à leur place une moralité publique, uniforme comme notre gouvernement !

Cette universalité si désirable, cette universalité primitive que les prêtres ont anéantie, c'est à la Raison qu'il est réservé de la rétablir. Formons des réunions civiles et communes : est-il rien de plus sacré qu'une assemblée d'hommes qui, sous les auspices de l'auteur de la nature, s'entretiennent des loix de leur Patrie et s'instruisent de plus en plus des devoirs qu'ils ont à remplir envers elle ? n'est-ce pas bien mériter de Dieu, sous quelque rapport qu'on le considère, que de bien mériter de l'humanité ? Peut-il d'ailleurs exiger qu'on lui parle autrement que par son âme, et le langage de l'âme a-t-il besoin d'interprète ? La Raison en un mot n'est-elle pas le premier ministre de l'homme, puisqu'il l'a reçue de son auteur en même temps que l'existence ?

Sois donc notre ministre universel, ô Raison, ô sublime attribut de l'humanité : dissipe les derniers nuages de l'erreur en les écartant sans violence, exhale avec ton souffle la tolérance, la persuasion, la concorde ; que la vérité reparaisse éclatante comme aux premiers jours du monde, et que le moteur universel, en jetant ses regards sur la France, trouve tous ses enfants réunis dans le temple de la Raison, dignes de la Liberté et de lui-même !

*Vive la Raison ! Vive la Fraternité ! Vive la République !*

Signé : LE CARPENTIER.

L'impression que produisit ce discours fut douce ou violente, selon la diversité des nuances

qui en composoient l'ensemble. La narration de la première enfance du monde excita l'intérêt, le tableau des premiers crimes des prêtres alluma l'indignation ; l'image de la Vendée auroit soulevé d'horreur les âmes mêmes les plus sacerdotales. Ces sentiments divers se confondirent tous dans le patriotisme, et bientôt les voûtes du temple régénéré répétèrent ces cris universels : *Vive la Raison ! Vive la Fraternité !*

Il n'étoit pas étonnant qu'un représentant du Peuple proclamât les grands principes de la nature et de la société ; mais ce qui dut exciter à la fois la surprise et le plaisir, ce fut l'apparition d'un ministre du culte catholique qui, avec l'habit d'un citoyen et le langage d'un homme, provoqua aussi l'anathème de la Raison contre le fanatisme, et invita sincèrement les frères à la tolérance et à la paix !... ô Prêtres de toutes les sectes et de toutes les dénominations, s'il est vrai que vous puissiez vouloir conserver encore un nom qui fut si funeste à vos semblables, que ce soit du moins pour réparer les maux de la superstition, ou plutôt pour en éteindre le flambeau : ce n'est qu'à ce prix que vous serez comptés pour membres d'une Nation libre et éclairée : ce n'est qu'en fécondant la Raison que vous pourrez vous réconcilier avec l'Humanité ; ce n'est en un mot qu'en donnant l'exemple des vertus sociales, que vous obtiendrez votre pardon de la Nature. l'estime de votre Patrie et celle de vous-mêmes.

Le discours du ministre produisit comme celui du représentant, un effet salutaire ; et la Raison, étonnée de ce double hommage, dut le recevoir avec espérance et consolation.

Il restoit à célébrer la joie publique, à l'occasion de la reprise de Toulon. Un citoyen donne lecture d'une ode sur la réduction de la ville de Lyon, dont la dernière strophe, présageant le même sort à sa sœur d'infâmie, est ainsi conçue :

« Et toi, Cité, non moins perfide,  
« Aujourd'hui vil butin des Rois,  
« Tremble, tremble à ton tour, Alcide  
« Vainquit sans compter ses exploits !  
« Vainqueur du monstre de Némée,  
« Dans ses bras il saisit Antée,  
« Alcide pénétra dans l'autre de Cacus ;  
« Tremble, ainsi que tes lâches maîtres,  
« Bientôt fut le poteau des traîtres.  
« On lira : LYON FUT. TOULON N'EXISTE PLUS.

Sans doute, il n'étoit pas besoin d'exciter l'allégresse des Républicains de Port-Malo, après le coup décisif qui donne un éclat immortel à la France, et jette la dernière goutte de l'opprobre sur l'Angleterre. Rivaux et ennemis nés du lâche Anglois, les *Malois* auroient-ils pu oublier leur antique et mâle caractère ? François et Républicains, pourroient-ils hésiter jamais entre Toulon et Granville ? non, le génie de la Liberté en répond pour eux.

L'allégresse publique, d'abord exprimée par de nombreuses acclamations, le fut ensuite par des chants civiques ; et les derniers cris, comme les derniers desirs de tous les patriotes réunis, furent : *Vive la Raison et la Fraternité ! Vive la République Française ! périsse, avec les restes de la Vendée, le perfide, le lâche Anglois !*

Une illumination, des feux de joie et des danses terminèrent cette fête : elle n'avoit pas été préparée, l'exécution en fut simple et rapide,

comme le sentiment qui y préfédoit, l'amour de la Patrie.

Le lendemain, la même fête fut célébrée à *Saint-Servan* (\*), cité contigüe et sœur de Port-Malo. La seule rivalité qui soit permise entre les Républicains y fut heureusement développée. Même empressement pour le culte de la Raison, même exemple de la part du Ministre du culte catholique, même horreur pour la Vendée et non moins d'exécration pour l'Angleterre. Par-tout, car l'essence du Peuple est par-tout impérissable, dévouement au maintien de l'Égalité, amour et respect à la Convention nationale, haine implacable aux Despotés, et défi aux conquérans déserteurs de Toulon.

Rois et prêtres, brigands de la Vendée et de l'Angleterre, disparaissez loin de l'Empire de la Raison et de la Liberté, déesses protectrices de la France. La République a senti ses forces et la dignité : sentez votre impuissance, vos crimes et votre honte : disparaissez avec vos derniers partisans; la France ne peut être vaincue, et tous ses ennemis ont perdu le droit d'existence.

(\*) Cette commune va s'appeler Solidor, du nom d'un havre de sa dépendance.

[*La Honte de l'Angleterre, Ode*] (1)

Unis par les forfaits et rivaux en audace  
Les tyrans avaient dit : « Le soleil nous efface,  
« Mais que la liberté naisse et meure soudain ! »  
Que pouvait cette ligue impure ?  
Le temps ne peut changer le cours de la nature :  
Et des rois ont voulu commander au destin !

L'Eternel les entend, ses organes suprêmes  
Ont répondu : « Tyrans, vous tomberez vous-mêmes.

« De quel droit osez-vous enchaîner les humains ?  
« La liberté fut mon ouvrage.  
« Elle est de l'Univers le public héritage ;  
« Respectez, en tombant, l'ouvrage de mes mains »

Ces mots ont retenti jusqu'au sein de la France.  
Déjà la mort d'un Roi, signal de la vengeance,  
Frappe, étonne et confond les despotes divers ;  
Mais avant d'expirer ensemble  
L'orgueil les réunit, la fureur les rassemble ;  
Ils veulent dans leur chute entraîner l'univers.

La France est *criminelle*, et sa cause est publique.  
Les rois veulent sauver leur pouvoir tyrannique,  
La guerre a déployé son appareil cruel  
Et les prêtres, fléaux du monde,  
D'accord avec les rois, quand le sang les inonde,  
Invoquent les combats au nom de l'Eternel.

O champs de la Vendée ! ô rives de la Loire !  
O théâtres sanglants d'une juste victoire !  
Vous qu'ils avaient choisis pour tombeau des Français

La révolte vous abandonne  
Les Français ont vaincu, l'Europe s'en étonne,  
Et le Trône et l'Autel sont tombés pour jamais.

Quelle sombre vapeur, quel tourbillon rapide  
S'élève tout à coup sur l'élément liquide ?  
Les vents sont en fureur, le ciel s'arme d'éclairs,  
Le jour fuit la Méditerranée ;  
Mais quelle est cette flotte errante, abandonnée ?  
Les enfants d'Albion ! ... oui, voilà ces pervers !

(1) F<sup>17A</sup> 1009<sup>A</sup>, pl. 1, p. 1751. Broch., 8 p., imp. Hovius fils, Port-Malo.

Ils ont fui la cité que l'or avait acquise,  
Les héros opulents de l'obscur Tamise :  
Lâches spoliateurs lâchement fugitifs,  
Au fer, ils cèdent leur conquête ;  
Et chargés de forfaits, battus par la tempête,  
Ils vont cacher au loin leurs pavillons craintifs.

Conquérant déserteur, Peuple perfide et lâche,  
C'est ainsi que des rois, tu secondes la tâche !  
Des rivaux de César où donc est la fierté ?  
Que sont devenus tes ancêtres ?  
Peuple dégénéré, garde tes nouveaux maîtres,  
Sers ton roi, ton ministre, et fuis la Liberté !  
Tu fus libre jadis, sois maintenant esclave.  
Le Français à son tour te subjugue et te brave.  
Ne l'as-tu pas vaincu dans les champs de Boston ?  
C'était trop peu pour ton courage ;  
Tu devais allier, sur un autre rivage  
La gloire de Dunkerque aux exploits de Toulon.

Qu'entends-je, quels accents ont frappé mon oreille !

Est-ce du sein des morts un peuple qui s'éveille ?  
*Vengeance !* est le seul cri des mânes en courroux  
Est-ce vous, victimes de Gênes ?

Ah ! d'un autre forfait vous réclamez la peine !  
Tombez, Anglais, tombez ! Mânes apaisez-vous.

Périsses d'Albion la sanglante mémoire !  
Que son nom réprouvé fasse horreur à l'histoire !  
Vents, soulevez les mers, liguez-vous, Éléments,  
Et de ses flottes vagabondes  
Que les débris épars, promenés sur les ondes,  
soient d'un peuple assassin les derniers monuments.

Oui, vous périrez tous, Ennemis de la France !  
Les tyrans ont fini, la liberté commence :  
Le fanatisme expire, il n'aura plus d'autels ;  
Et la Raison céleste et pure  
Bientôt à l'Eternel, au nom de la Nature,  
Offrira pour encens le bonheur des mortels

POUPINET (*secrétaire de Le Carpentier*).

## 67

Une députation de la commune d'Igé, district de Macon, est admise à la barre (1).

L'ORATEUR. Notre commune, qui, en 1789, fut une des premières à se mettre en insurrection contre la tyrannie, nous a chargés de vous exposer le fait suivant : Depuis un temps immémorial les citoyens de la commune avaient la jouissance d'une fontaine d'eau limpide; le ci-devant seigneur d'Igé, outré de partager ce bienfait de la nature avec ce qu'il appelait ses vassaux, la fit griller, et les habitants furent obligés d'aller puiser de l'eau dans un cloaque malsain, d'où les eaux sortaient d'un cimetière et engendraient des maladies.

Les habitants demandèrent justice aux tribunaux; le seigneur avait 100 000 livres de rentes, et les paysans perdirent : ils en appelèrent au conseil de Capet. Le fils de leur partie adverse était conseiller dans ce tribunal, ils perdirent encore. Tant d'injustices cumulées ruinèrent les habitants d'Igé (2).

Au moment où l'affaire se portait au conseil, la révolution survint. La commune d'Igé sonna la première le tocsin : les communes voisines accou-

(1) Mention dans *Abrév. univ.*, p. 1540.

(2) *Mon.*, XIX, 243.